

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-sept janvier, à dix-neuf heures trente minutes,

Les membres du Conseil municipal de la Commune de LA CHEVROLIERE, se sont réunis à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Johann BOBLIN, Maire, en session ordinaire conformément aux articles L 2121.10 à L.2121.12 et L 2122.8 et L 2122.9 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux conseillers municipaux le **21 janvier 2022**.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau d'affichage extérieur de la mairie, le **21 janvier 2022**.

Nombre de conseillers municipaux			29
Présents	Pouvoirs	Absents	Nombre de suffrages exprimés
<b>23</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>27</b>

**PRESENTS** : M. Johann BOBLIN, Mme Sophie CLOUET, M. Vincent YVON, Mme Florence BERTHELOT, M. Christophe AUBERT, Mme Sylvie ETHORE, M. Dominique OLIVIER, Mme Nelly STEPHAN, M. Emmanuel BEZAGU, M. Laurent MARTIN, Mme Marie-France GOURAUD, Mme Christine LAROCHE, M. Florent COQUET, Mme Valérie GRANDJOUAN, M. Didier FAUCOULANCHE, Mme Fabienne PAJOT, Mme Anaïs BOUTET, M. Aymeric PEROCHEAU, M. Michel AURAY, Mme Solène ALATERRE, M. Emmanuel JEANNEAU, Mme Laurence GOURAUD, M. Christophe CHAUVET.

**POUVOIRS** :

M. Pascal FREUCHET a donné pouvoir à M. Aymeric PEROCHEAU  
 Mme Anne ROGUET a donné pouvoir à Mme Nelly STEPHAN  
 M. Joël GUILBAUD a donné pouvoir à Mme Fabienne PAJOT  
 Mme Marilynne MALLEMONT a donné pouvoir à Mme Sophie CLOUET  
 M. Frédéric BAUDRY a donné pouvoir à M. Johann BOBLIN  
 Mme Stéphanie CREFF a donné pouvoir à Mme Christine LAROCHE

**ABSENTS** : aucun

**SECRETARE DE SEANCE** : M. Didier FAUCOULANCHE

<b>DELIBERATION N° 2022-01</b>	<b>BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE AU PLU DE LA CHEVROLIERE</b>  <b>Rapporteur : Monsieur le Maire</b>
------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Exposé** :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération en date du 28 mars 2019, le Conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme.

Il rappelle également au Conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune a été élaborée, à quelle étape de la procédure elle se situe, et présente le projet du PLU.

Vu les dispositions de l'article L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune en date du 28/03/2019 prescrivant la révision du

PLU et fixant les modalités de la concertation suivantes :

- La tenue de deux réunions publiques aux phases-clés de la procédure : les enjeux du diagnostic/le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et le projet de PLU (zonage, règlement écrit, Orientations d'Aménagement et de Programmation),
- Des articles dans le magazine municipal et le site internet de la commune.

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération.

L'ensemble des pièces du dossier sont consultables en mairie.

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal, par un vote à main levée, à la majorité des suffrages exprimés, **par 27 voix pour, 2 ne prenant pas part au vote (M. Vincent YVON et M. Christophe CHAUVET) :**

- Tire le bilan de la concertation.
- Aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Chevrolière, le 28 janvier 2022

*Délibération télétransmise en Préfecture*

*Délibération publiée en Mairie*



M. le Maire,

Johann BOBLIN

Réf. Accusé de réception en Préfecture :

044-24400118-2022 0128 - C727 012022 - 01 - DE

Date télétransmission : 01/02/2022

Date réception Préfecture : 01/02/2022

Date d'affichage : 02/02/2022

**Acte à classer****CM27012022-01**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2022-02-01T12-06-16.00 ( MI235330976 )**Identifiant unique de l'acte :**044-214400418-20220128-CM27012022-01-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :**

BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE AU PLU DE LA CHEVROLIERE

**Date de décision :** 28/01/2022**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme  
2.1. Documents d urbanisme  
2.1.3. POS/PLU**Acte :** [CM27012022-01 Bilan concertation PLU.PDF](#)**Multicanal :** Non**Pièces jointes :**[LA CHE - BILAN DE LA CONCERTATION.PDF](#) **Type PJ :** 21\_RP - Rapport de présentation[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 01/02/22 à 12:06

Par [HERVE Guylene](#)**Transmis**

Date 01/02/22 à 12:06

Par [HERVE Guylene](#)**Accusé de réception**

Date 01/02/22 à 12:23